

Mener à bien son projet de création-reprise d'entreprise agricole

#Certi'Créa



Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or
1 Rue des Coulots – CS 70074
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 68 66 00
Fax : 03 80 68 66 09
accueil@cote-dor.chambagri.fr
www.cote-dor.chambagri.fr

Pôle Agricole de Pouilly en Auxois
Route d'Arnay le Duc
21320 CREANCEY
Tél : 03 80 90 89 09
Fax : 03 80 90 76 14

Antenne de Châtillon
24 Avenue Navoizat
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tél : 03 80 91 06 76
Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation afin d'envisager les aménagements possibles

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18210004000027
APE 9411Z
N° existence OF :
2621P001021



Formation permettant la délivrance de la certification RS 5244
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

DUREE : 1 jour (présentiel)

OBJECTIFS :

Organisation du travail et gestion des activités de sa future entreprise agricole
Connaissance et gestion des risques de l'entreprise

CONTENUS

Les risques sanitaires, climatiques, environnementaux, financiers, humains auxquels sont soumis une entreprise agricole et les mesures de prévention pour s'en prémunir. Méthodologie pour caractériser la charge de travail (identifier les pics d'activité et les risques liés à une mauvaise organisation). Les ressources d'une entreprise agricole pour organiser la charge de travail. Savoir se préserver.

PUBLIC CIBLE et PRE REQUIS

Tout porteur de projet à l'installation en Côte-d'Or.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Des apports par des conseillers d'entreprise et des intervenants extérieurs, travaux en sous-groupes et en individuel.

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Auto positionnement des compétences au démarrage du présentiel et en fin de formation.
Certification professionnelle « Création ou reprise d'une entreprise agricole » obtenue après validation des compétences selon trois modalités d'évaluation : questionnaire en ligne, présentation orale auprès de professionnels, support écrit. Le candidat doit satisfaire 70% minimum des critères d'évaluation.

TARIF :

Contactez le Point Accueil Installation (PAI) ou le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP) pour étudier les possibilités de prise en charge

Consultez le site <https://www.deveniragriculteurbfc.fr/> pour en savoir + sur le PAI et le PPP

Coût des formations : 35 € / heure de formation. Prises en charge possibles :

- Compte Personnel Formation (consultez votre crédit CPF)
- VIVEA : sous conditions

DATES – HORAIRES – LIEUX

Jeu	28	septembre	2023	ghoo 17h00	MAISON DE L'AGRICULTURE 1 rue des coulots 21 110 BRETENIERE
Jeu	16	novembre	2023		
Lun	22	janvier	2024		
Lun	26	février	2024		
Lun	8	avril	2024		
Mardi	21	mai	2024		
Lun	24	juin	2024		
Lun	30	septembre	2024		
Jeu	28	novembre	2024		

INTERVENANTS :

Conseillers experts en création-reprise d'entreprise agricole et en assurance (Groupama), juriste en droit du travail (FDSEA).

CONTACT : Equipe CertiCREA - 03 80 68 66 00 - certicrea@cote-dor.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.
Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 80.64 €* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.
*Montant basé sur le SMIC horaire au 1^{er} mai 2023